



Décision du Maire N° 22/2012

Nos réf : PK/JD/DB/MCR/LF

Objet : Signature de la Convention entre la Ville de Bavans et le Conservatoire de Musique du Pays de Montbéliard.

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 02 novembre 2010 (Sous-Préfecture le 24 novembre 2010) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Monsieur le Maire est autorisé à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature d'une Convention entre la Ville de Bavans et le Conservatoire de Musique du Pays de Montbéliard.

- Mise en place d'un atelier musical pour le Multi Accueil « Les Tourtereaux » pour l'année scolaire 2012-2013
- Forfait : 466,95 €

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard.



Fait à Bavans le 13/11/2012
Le Maire
Pierre KNEPPERT





Convention



Conservatoire du Pays de Montbéliard

Convention
Ateliers musicaux secteur petite enfance
Rémunération de l'intervenant extérieur

Entre : **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du Pays de Montbéliard (CAPM), via le Conservatoire du Pays de Montbéliard, représentée par son Président, Monsieur Jacques HELIAS, dûment habilité
En vertu de la délibération du 8 NOV. 2012

Et : **La mairie de Bavans**, représentée par son maire Monsieur Pierre KNEPPERT, dûment habilité
En vertu de la délibération du 02/11/2010, n°63/2010

Il est convenu ce qui suit

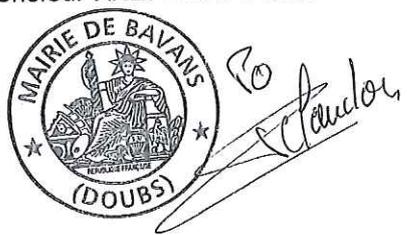
Article 1 :
La Ville de Bavans (25550) pour son service Multi-Accueil « Les Tourtereaux » a sollicité le Conservatoire du Pays de Montbéliard pour mettre en place un atelier musical pour son public petite enfance sur l'année scolaire (octobre à juin).
Pour l'année scolaire 2012/2013, il fonctionnera à raison de 15 séances d'une heure tous les quinze jours, hors congés scolaires.

Article 2 :
La CAPM, via le Conservatoire du Pays de Montbéliard, s'engage à mettre à disposition Monsieur Didier LIEGEON en tant qu'intervenant musical et à lui rémunérer les heures effectuées.
Dans le cadre de ce partenariat, elle facturera à la mairie de Bavans une somme forfaitaire englobant frais de personnel et frais de déplacement (369,75 € + 97,20 €).

Article 3 :
La Ville de Bavans s'engage à rembourser à la CAPM la somme totale de 466,95 €, sur présentation d'une facture, en fin d'année scolaire 2012/2013.

Fait à Montbéliard, le 13 novembre 2012

Le Maire
de Bavans
Monsieur KNEPPERT Pierre



Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Le VICE PRESIDENT



Eric LANCON

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION